



Garantir l'égalité de traitement, restaurer l'égalité des chances : le projet politique de la Mission égalité de la ville de Lyon

S'il paraît aujourd'hui acquis et reconnu que les pratiques discriminatoires sont largement répandues, elles n'en restent pas moins difficilement saisissables. Comment alors réduire les discriminations tant dans leurs effets que dans leur production ? La Mission égalité de la ville de Lyon a retenu une double approche, à la fois catégorielle et universaliste en termes de public visé.

COMPENSER LES TRAITEMENTS DÉFAVORABLES DONT LES JEUNES SONT VICTIMES

Restaurer l'égalité des chances représente le premier objectif ambitionné par une approche catégorielle et « intégrée » de l'égalité de traitement. Parmi les actions en direction des jeunes que soutient et auxquelles contribue la Mission égalité, le Club « Jeunes diplômés égalité » constitue, en tant qu'expérimentation, un bon exemple car il vise à accompagner positivement vers l'emploi des publics « prioritaires », tout en garantissant l'égalité de traitement de ses bénéficiaires. Présente au sein du catalogue « classique » de prestations de l'ANPE, cette action a intégré une approche de prévention des discriminations. Tout d'abord par un affichage de l'engagement sur tous les supports de communication du club, par une formation de ses bénéficiaires et de ses animateurs, par des échanges et l'ouverture d'un espace de parole sur les discriminations, le tout articulé au réseau d'accès aux droits anti discriminations.

Ces jeunes diplômés exprimant clairement un projet professionnel ont fait l'objet d'un repérage avant qu'ils ne s'engagent à signaler tout problème de discrimination vécue dans sa dimension objective et subjective dans le cadre de cette prestation. Quant aux animateurs du club, ils s'engagent à les traiter. Ce travail de **révélation des discriminations, par la libération de la parole** lors de la formation ou dans des espaces dédiés, ont fait valoir toute la difficulté qui se manifestait pour les identifier (en les dissociant d'autres problèmes) puis pour les dénoncer. « *Ce que je recherche c'est un emploi, un logement, pas de lutter contre les discriminations. De toute façon c'est comme ça on ne peut rien faire. Si ça ne marche pas chez un tel, je frappe à la porte de tel autre.* » Celles-ci sont bien souvent intériorisées et les jeunes banalisent ce qu'ils perçoivent pourtant comme une injustice – et non comme un délit – stabilisant ainsi **un système discriminatoire entendu comme immuable.**

AGIR SUR LES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES

Tout individu étant potentiellement concerné par l'un des dix-huit critères prohibés par la loi, la Mission égalité s'appuie sur une approche universaliste visant à provoquer des changements structurels et durables dans les pratiques et systèmes discriminatoires. Elle a donc développé, en partenariat avec l'association Allies-Plie de Lyon, une approche intégrée en direction des opérateurs lyonnais de l'insertion professionnelle et des intermédiaires de l'emploi. Il s'agit d'y réduire les risques de discrimination afin de garantir l'égalité de traitement dans l'accompagnement des publics. Dans le cadre d'une démarche en cinq étapes – du diagnostic interne à la signature d'une « charte vérifiée pour l'égalité de traitement » en passant par la formation de l'ensemble des salariés, la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action – un ensemble d'outils est construit et ajusté en permanence pour répondre au mieux aux besoins des professionnels. Un **réseau d'accès au droit** appelé « RADAR » a donc été mis en place pour accueillir les victimes présumées et proposer un relais juridique aux professionnels.

C'est à travers la combinaison des effets complémentaires de deux approches que la Mission égalité de la Ville de Lyon entend prévenir et lutter contre les discriminations : en cherchant d'une part à **compenser les traitements défavorables** dont les jeunes sont victimes et de l'autre à **renforcer les pratiques des professionnels** qui y sont confrontés. Pour les collectivités locales, c'est aujourd'hui un champ d'intervention possible et important car par leurs leviers d'actions publiques, elles aussi doivent être actrices de la lutte contre les discriminations. ■

L'équipe de la Mission égalité